



Maison Familiale Rurale de Percy :

SIRET : 780 900 486 000 17

UAI : 05 01596 N

NDA : 255 000 366 50

15 rue Jean Lecouturier
50410 Percy en Normandie
Tél : 02 33 61 21 86
Mail : mfr.percy@mfr.asso.fr

CAPA Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Formation de niveau 3

(Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> Après une classe de 3^{ème} en 2 ans Après une 1^{ère} année de CAPA, de 2^{nde} professionnelle en 1 an Pour les titulaires de CAP, CAPA, BEP ou BEPA en 1 an 																																												
Prérequis, modalités et délais d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Avoir 14 ans minimum l'année d'inscription, Faire preuve de savoir-être en entreprise, Passer un entretien avec la Direction* ou son représentant <p>(*Compte tenu du nombre limité de places dans certaines classes, les renseignements pour les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible)</p>																																												
Présentation générale	<p>Formations sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, par alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 semaine en cours / 2 semaines en entreprise (en moyenne) <p>Les entreprises sont au choix de l'élève dans le domaine du Service A la Personne ou de la Vente (idéalement 4 entreprises par an sur 6 semaines), modulables selon le projet d'orientation de l'élève.</p>																																												
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficier d'une formation professionnelle dans les secteurs liés à la vente/accueil et aux services aux personnes, Réussir par étape une 1^{ère} qualification professionnelle et préparer le CAP en 2 ans d'employé qualifié en services : vente et services à la personne, Acquérir des compétences spécifiques aux secteurs d'activité vente/accueil et services à la personne, Conforter les connaissances pour accéder à un BAC PRO Vente ou SAPAT 																																												
Contenu de la formation et durée annuelle	<table border="0"> <tr> <td colspan="2"><u>Enseignement général :</u></td> <td colspan="2"><u>Enseignement professionnel :</u></td> </tr> <tr> <td>• Français</td> <td>35 h</td> <td>• SESG</td> <td>22 h</td> </tr> <tr> <td>• Anglais</td> <td>20 h</td> <td>• Vente</td> <td>43 h</td> </tr> <tr> <td>• Mathématiques</td> <td>35 h</td> <td>• ESF</td> <td>45 h</td> </tr> <tr> <td>• Informatique</td> <td>13 h</td> <td>• Animation</td> <td>28 h</td> </tr> <tr> <td>• Education Physique et Sportive</td> <td>25 h</td> <td>• MIP</td> <td>14 h</td> </tr> <tr> <td>• Histoire-Géographie</td> <td>29 h</td> <td colspan="2"><u>Enseignement lié à l'alternance :</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Accueil</td> <td>13 h</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Bilan Carnet</td> <td>13 h</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Stages, visite, accompagnement</td> <td>51h</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Soutien</td> <td>14 h</td> </tr> </table> <p><u>Durée annuelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 400 heures par an – 34 heures hebdomadaires – 38 semaines de formation Soit : 13 ou 14 semaines de cours + 24 semaines en entreprises 	<u>Enseignement général :</u>		<u>Enseignement professionnel :</u>		• Français	35 h	• SESG	22 h	• Anglais	20 h	• Vente	43 h	• Mathématiques	35 h	• ESF	45 h	• Informatique	13 h	• Animation	28 h	• Education Physique et Sportive	25 h	• MIP	14 h	• Histoire-Géographie	29 h	<u>Enseignement lié à l'alternance :</u>				• Accueil	13 h			• Bilan Carnet	13 h			• Stages, visite, accompagnement	51h			• Soutien	14 h
<u>Enseignement général :</u>		<u>Enseignement professionnel :</u>																																											
• Français	35 h	• SESG	22 h																																										
• Anglais	20 h	• Vente	43 h																																										
• Mathématiques	35 h	• ESF	45 h																																										
• Informatique	13 h	• Animation	28 h																																										
• Education Physique et Sportive	25 h	• MIP	14 h																																										
• Histoire-Géographie	29 h	<u>Enseignement lié à l'alternance :</u>																																											
		• Accueil	13 h																																										
		• Bilan Carnet	13 h																																										
		• Stages, visite, accompagnement	51h																																										
		• Soutien	14 h																																										
Compétences, Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement Réaliser des interventions d'aide à la personne Réaliser des activités de vente S'adapter à des enjeux professionnels locaux 																																												
Responsables, Contacts	<p>Responsables CAPA 1^{ère} année : Mme Sylvie LAMY sylvie.lamy@mfr.asso.fr Mme Isabelle DELAUNAY isabelle.delaunay@mfr.asso.fr</p> <p>Responsable CAPA 2^{ème} année : Mme Céline DIESNIS celine.diesnis@mfr.asso.fr</p>																																												

<p>Modalités pédagogiques</p>	<p><u>La pédagogie de l'alternance</u> En devenant acteur de sa formation, le jeune progresse et acquiert des bases scolaires pour la poursuite de ses études. En partant du concret, l'élève visualise mieux, comprend à quoi servent les cours et fait de lui-même le lien entre la théorie et la pratique.</p> <p><u>Des outils indispensables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de liaison : il est visé à chaque session par les trois partenaires – parents, maître de stage et formateur MFR – et permet de suivre au plus près le déroulement de la formation du jeune. • Les relations parents / équipe pédagogique : le formateur responsable de classe joue un rôle d'interlocuteur avec les familles. Des contacts réguliers permettent de prendre les éventuels problèmes en amont, de baliser l'orientation au mieux et de suivre la progression du jeune. <p><u>Modalités</u> Le principe de la pédagogie de l'alternance est d'utiliser au maximum ce que l'élève a vu en stage pour l'aider à mieux comprendre les cours. Cet aller-retour entre théorie et pratique consolide les apprentissages du jeune. Après le temps de stage, le jeune va pouvoir échanger sur son vécu, ses expériences. Cette restitution à chaque session MFR sert ensuite de support aux matières enseignées.</p>	
<p>Suivi des stages</p>	<p>Les stages peuvent se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petits magasins, magasins spécialisés, supermarchés, hypermarchés • Maisons de retraite, maison de cure, maisons de repos, école maternelle, crèche... • Chambres/tables d'hôtes, village de vacances, centre de loisirs, cantines, restaurant d'entreprises... <p>La recherche de stage est assurée par le jeune et sa famille en collaboration avec la MFR Les conventions de stage et les carnets de liaison sont visées en début de session La durée de travail de l'élève mineur ne peut pas excéder 8 heures par jour et 32 heures par semaine (7 heures par jour pour les moins de 15 ans) Les élèves de l'enseignement professionnel, sous statut scolaire, bénéficient de la protection contre les accidents du travail. Cette assurance est prise en charge par la MFR. La couverture s'applique pour tout type d'accident survenu dans la MFR, sur les trajets domicile/MFR/stage et pendant le stage.</p>	
<p>Evaluation de la formation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation en amont des besoins de l'élève en rapport avec son projet 2. Mesure des acquis de l'élève (devoirs formatifs, productions personnelles, productions en groupe, participation orale, attitude) 3. Mesure de la satisfaction des familles des élèves en cours de cycle de formation par un bilan pédagogique semestriel (rencontre parents/formateur responsable) 4. Mesure du taux de réussite aux examens 5. Evolution et réajustement des plans de formation en fonction des besoins, remarques et réformes de l'enseignement 6. Enquête de devenir auprès des familles et de l'élève 6 mois après le cycle de formation (bilan à 6 mois) 	
<p>Passerelles et débouchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation professionnelle complémentaire • Concours Aide-Soignant, Auxiliaire de puériculture • 1^{ère} et Term BAC PRO Vente ou SAPAT 	<ul style="list-style-type: none"> • Employé(e) de vente • Assistant(e) auprès d'adultes • Assistant(e) auprès d'enfants • Services domestiques • Personnel polyvalent d'hôtellerie
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite • Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap, Mme Sylvie LAMY (sylvie.lamy@mfr.asso.fr) 	
<p>Coût annuel de la formation</p>	<p><u>Inscription</u> : 100 € dont 15 € d'adhésion à l'association MFR de Percy</p> <p>CAPA 1^{ère} année <u>Scolarité</u> : 550 € <u>Demi-pension</u> : 325 € ou <u>Internat</u> : 845 € CAPA 2^{ème} année <u>Scolarité</u> : 650 € <u>Demi-pension</u> : 350 € ou <u>Internat</u> : 910 €</p> <p>Le règlement se fait au mois ou au trimestre. Il est possible d'accéder à des bourses nationales, sous réserve de revenus.</p>	